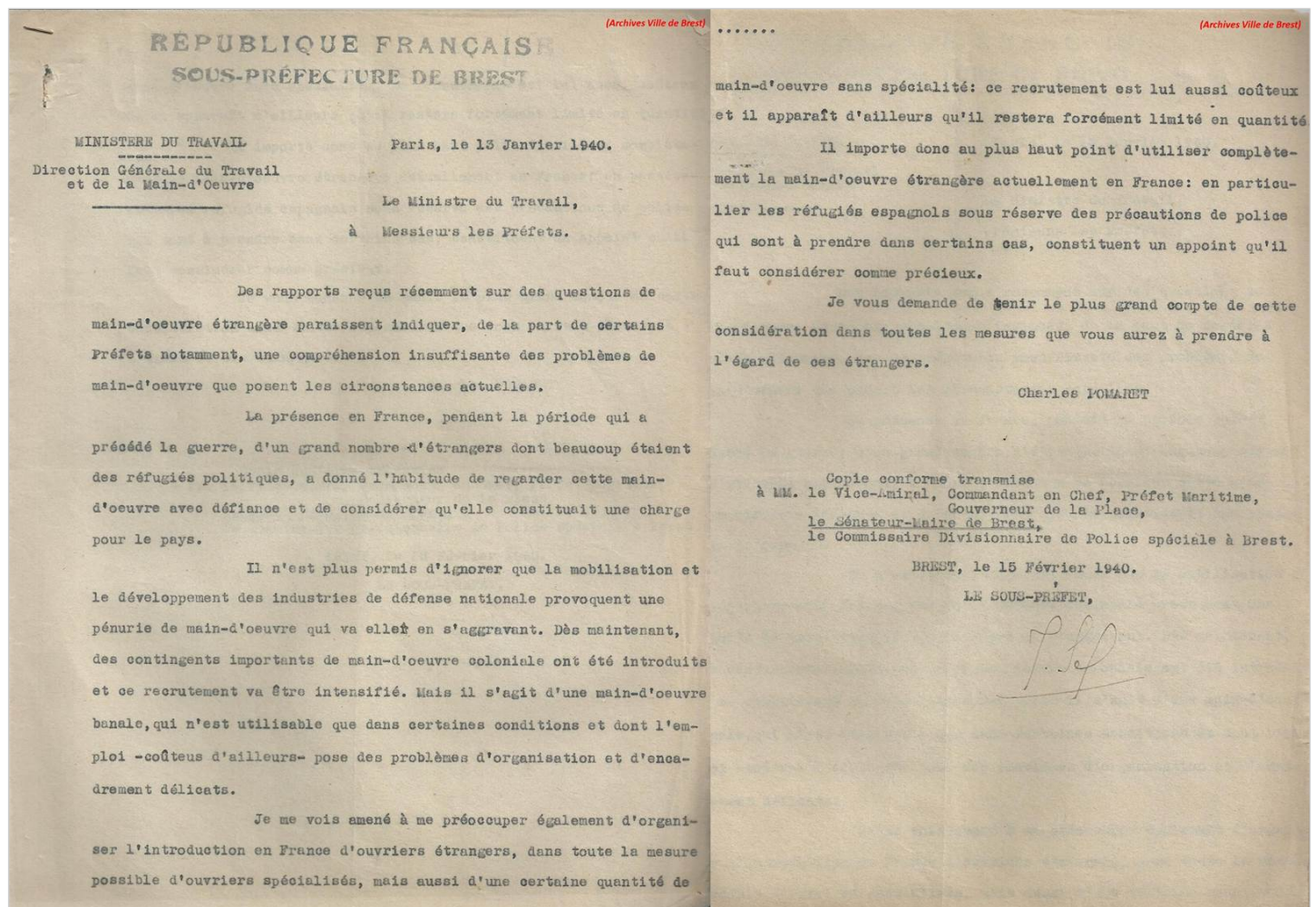


Suite de notre article sur l'arrivée des Républicains espagnols à Brest

L'arrivée à Brest

Placé en « état de siège », Brest, grand port militaire français, engage plusieurs chantiers. Parmi ceux-ci, la construction d'ateliers et de hangars pour hydravions au terre-plein du Château, pour le compte de la Marine nationale ⁽¹⁾. L'appel à l'utilisation de la main-d'œuvre étrangère disponible sur le sol français est vivement encouragé par le gouvernement: « **Il importe donc au plus haut point d'utiliser, complètement, la main-d'œuvre étrangère actuellement en France, en particulier les réfugiés espagnols, sous réserve des précautions de police qui sont à prendre dans certains cas, (ils) constituent un appoint qu'il faut considérer comme précieux...** » ⁽¹⁾ Charles Pomaret, Ministre du Travail aux Préfets, 13 janvier 1940.



Courrier de Charles Pomaret, Ministre du Travail aux Préfets, Paris 13 janvier 1940 (archives ville de Brest)

Si les entreprises s'engouffrent dans cette opportunité, les autorités locales, quant à elles, accueillent ces transferts de main d'œuvre avec beaucoup de réticences.

Deux entreprises au moins ont recours à l'utilisation des « **réfugiés espagnols dans les camps de concentration du sud de la France** », l'entreprise **Dodin** et la **Société Brestoise de Construction**. Ainsi, entre janvier et février 1940, ces deux entreprises font venir à Brest plus de 200 travailleurs espagnols issus des camps de Cerbère et d'Argelès-sur-Mer ⁽¹⁾: **128 pour l'entreprise Dodin et 115 pour la Société Brestoise de Travaux Maritimes**.

LISTE NOMINATIVE DES FRANÇAIS			LISTE NOMINATIVE DES CHARENTAIS			LISTE NOMINATIVE DES CANTALIENS		
Nombres	Noms et prénoms	date et lieu de naissance	Nombres	Noms et prénoms	Date et lieu de naissance	Nombres	Noms et prénoms	Date et lieu de naissance
557	LOPEZ-GALAN Julio	12/7/1910 Madrid marié	500	OLIVE MATIU Guillermo	6/11/1911 Barcelone célibat.	525	OLL BARCELLO Proyectio	25/1/1885 Roma veuf
558	OLIVIO GARCIA Rafael	28/10/1895 Guadalupe marié	501	VALERO RODRIGUEZ Fernando	4/11/1916 Hospitalist	526	OLL BALLOBERA José	25/8/1916 Terragona célib.
559	MARTINEZ VALDEZ Eugenio	1/1/1904 Lucé célibat.	502	AYAS BAIRO Fernand	17/4/1916 Lizares "	527	LOMBARDAT PUIG Jacinto	15/6/1908 Menresa marié
560	JOSÉ RUIZ Juan	17/8/1908 Barcelone marié	503	FABIANO COLCH Jaime	28/6/1916 Barcelone marié	528	PINA PAIZ Teresa	9/4/1908 Alicante "
561	BALLEU AUSA Jaime	7/9/1899 "	504	MARTINEZ BARRIO Francisco	2/10/1912 Lizares célibat.	529	VALENTINO SÁNCHEZ Juan	21/8/1897 San Rafael "
			505	COLOMBA BALDU Agustín	6/4/1905 Loria "	530	BARRERA TORRENTS José	18/7/1915 Terragona "
			506	GUILLERMO MUÑOZ Agustín	10/1/1913 Barcelone marié	531	GUILLERMO D. MARTINEZ Daniel	25/4/1908 Gendard "
			507	QUIGONDEZ MUÑOZ José	29/4/1908 Sevilla "	532	NAVARRO SANCHEZ Francisco	9/2/1908 Alendof "
			508	GARCIA MARTIN Jaime	14/4/1914 Montisrub marié	533	PALAU José	2/10/1908 Foysa célib.
			509	LOPEZ GIL Salvador	21/4/1903 Corra "	534	MUNOZ GONZALEZ Remondo	15/8/1900 Torreladones marié
			510	LOPEZ GOMEZ Felipe	12/8/1913 Madrid "	535	MONTANO FERNANDEZ José	8/10/1912 Ares célib.
			511	FOUAT MARINO Bruno	28/8/1901 Borsella célibat.	536	RUIZ PARRA Martin	11/11/1908 Logrono marié
			512	AGUSTIN SALVADOR Alexandre	9/9/1908 Barcelone marié	537	MUNOZ BARRIO Adelmo	25/8/1915 Sagas "
			513	GARCIA MUÑOZ GARCIA Santiago	25/8/1901 Quinto Moro "	538	MUNOZ CAMERO Antonio	8/10/1919 Melilla célib.
			514	MASTOMAR OCHOA Alberto	25/7/1907 Gendard "	539	SALASANTA ALONSO Joaquín	21/6/1919 Barcelone "
			515	FRANCO SANCHEZ José	7/8/1917 Teruan "	540	LAFORET GABRIELLO Joaquín	4/1/1908 "
			516	MUNOZ PALLI Luis	8/9/1918 Gercena célibat.	541	ALDEA ABELLAS Lorenzo	7/4/1917 Barcelone "
			517	MARTINEZ GARCIA LUIS	25/7/1907 Gelonge marié	542	BARRALLO ANTONIA Antonio	4/1/1908 "
			518	MARTINEZ GARCIA LUIS	14/5/1916 Habi "	543	VIGIL IGLESIAS Gertrud	21/10/1907 Oranste veuf
			519	COLOMBA BALDU Agustín	7/9/1910 Pelmas "	544	VELAZCO HERNANDEZ Félix	28/4/1904 Torreladones marié
			520	COLOMBA BALDU Agustín	6/6/1899 Milanova marié	545	GUERRA MUÑOZ José	17/7/1908 Asturias "
			521	SANZ VITAL Félix	18/7/1907 Murcia "	546	RUJAL MUÑOZ Juan	4/10/1920 Melilla célib.
			522	NAVARRO VIVIANO José		547	GARCIA GARCIA Francisco	8/9/1915 "
			523			548	LARA OLIVIER Antonio	14/8/1918 Mazarron "
			524			549	RUJAL MUÑOZ Fernando	12/8/1920 Melilla "
			525			550	GUERRA MUÑOZ José	11/7/1921 Mazarron-grail "
			526			551	PURIS GARCIA José	18/11/1916 Vitoria "
			527			552	GARCIA MARTIN Remon	4/7/1920 Tarrasa "
			528			553	ALONSO GARCIA Vicens	28/5/1905 Gullera marié
			529			554	SANCHEZ HERRERO Bruno	28/5/1914 Tals "
			530			555	RUJAL MUÑOZ Francisco	1/4/1908 Armentera "
			531			556	SANCHEZ MARTINEZ Antonio	1/6/1913 Almería "

Liste des Espagnols employés par l'entreprise DODIN, Brest, février 1940 (archives ville de Brest)

Ces recrutements effectués en plusieurs phases procèdent d'un recrutement collectif comme en témoigne le courrier du Sous-Préfet de Brest au Préfet du Finistère du 5 février 1940 : les groupes sont « **munis d'un sauf-conduit général, délivré par la Préfecture des Pyrénées orientales** » ⁽¹⁾, ils concernent sans doute comme le décrit **Antonio Muñoz Zamora** ⁽²⁾ des membres de CTE et probablement d'ailleurs de la même.

Février 1940, il y a 80 ans... des camps du Midi au pied du château (II)

6 MAUVAISES NOUVELLES

Nous savions que cela allait arriver mais, malgré tout, nous avons eu du mal à le croire : la France avait été envahie par les nazis !

J'appris cette mauvaise nouvelle à Brest. Je me trouvais dans cette ville de la Bretagne française comme employé au port, un parmi tant d'autres membres des Compagnies de Travailleurs Etrangers. Une entreprise de construction « Dodin », à la recherche de main d'œuvre, était venue recruter à Argelès et m'avait amené à Brest. Je faisais partie des deux cents sélectionnés que l'on transféra à Brest, à l'autre bout de la France.

La première désagréable surprise est venue du sous-préfet de Brest. Cet homme n'éprouvait aucune sympathie pour les gens de gauche que nous étions, nous républicains espagnols, et il ne voulait pas que nous restions travailler dans sa ville. Il finit tout de même par céder au bout de quelques semaines.

Dans l'équipe où je travaillais, il n'y avait pas plus de quinze espagnols. L'entreprise mit une très grande maison à notre disposition pour nous loger. Mais, malgré de bonnes conditions de logement, nous n'avions pas le droit de nous promener en ville. Le sous-préfet avait admis que nous travaillions, mais nous laisser sortir dans les rues de Brest, libres, était une autre affaire.

Je me rendais très tôt au travail, tous les jours, je pointais ma fiche n° 38 pour prouver que je commençais ma journée et je faisais tout ce que l'on me disait de faire en tant qu'employé du bâtiment au port de Brest. Les jours se ressemblaient, tous. Travail, repas dans la cantine de l'entreprise dans l'enceinte du port, re-travail, puis retour à la maison.

Nous étions payés. Peu, mais nous étions payés. Maintenant, à quoi bon avoir de l'argent puisqu'on ne pouvait pas aller en ville et qu'on mangeait à la cantine ? Les choses évoluèrent le jour où le sous-préfet autorisa l'entreprise à nous laisser sortir par demi-groupe. Un demi-groupe, un jour, un demi-groupe, le lendemain.

J'étais heureux de pouvoir déambuler dans les rues, j'avais un peu d'argent en poche et le plaisir de pouvoir le dépenser à ma guise. Moi, je voulais me payer un bon repas. Comme d'autres espagnols du groupe, je voulais manger dans un restaurant, tout simplement pour me sentir plus libre. Mais cela nous était interdit. Je contestai cette interdiction avec véhémence.

Je veux seulement aller au restaurant, payer mon repas, c'est tout ! Nous avons le droit de manger où nous voulons en payant de notre poche ! Mon coup de colère ne servit à rien. C'était interdit, un point c'est tout.

Lors d'une promenade dans Brest, je me suis acheté des chaussures noires, en cuir. Les plus belles chaussures que j'avais toujours rêvé d'avoir.

Lorsque je pouvais rabioter un peu de temps sur le travail au port, j'aimais retrouver un groupe d'espagnols sur une place de Brest où était installé un grand panneau sur lequel le journal « Le Télégramme » placardait régulièrement les dernières nouvelles de la guerre mondiale, suite du conflit civil espagnol. Un beau jour, comme d'habitude, nous nous apprêtions à lire le communiqué de guerre lorsque nous avons découvert sur ce panneau accroché à la façade de l'immeuble du « Télégramme », la pire des nouvelles : la France avait été envahie par les allemands.

Le coup de massue fut brutal. Gare à nous maintenant ! Personne ne faisait le moindre effort, c'était impossible, pour cacher son angoisse et sa tristesse face à cette nouvelle.

Je ne sais toujours pas si nous avons été victimes d'une douloureuse confusion ou d'une injustice organisée avec froideur et cruauté. Le fait est que quelques heures plus tard, un groupe d'une douzaine d'espagnols était arrêté, accusé de s'être réjoui de l'invasion de la

France par l'armée allemande. Nous étions expulsés de Brest et comme punition nous devions retourner à Argelès/Mer.

- Si nous leur apprenons à votre arrivée à Argelès les motifs de votre retour vous irez en prison - m'expliqua l'un des policiers chargés de notre arrestation.

- Quels motifs ? Qu'avons-nous fait ? - lui ai-je demandé, vexé et profondément troublé.

- Vous ne voulez pas travailler et pire encore, vous vous réjouissez de l'invasion de la France par l'Allemagne : on vous a vu rire en lisant la nouvelle sur la place. C'est ce qu'a affirmé le sous-préfet de Brest. Voilà pourquoi il a recommandé votre expulsion et votre renvoi à Argelès - poursuivit le policier.

Je ne sais pas d'où ils avaient sorti ce bobard, mais la calomnie était tellement inconcevable, que même les policiers chargés de notre arrestation n'y croyaient pas. En fait ils mirent à exécution l'ordre d'expulsion de Brest et nous mirent dans un train pour rejoindre le camp de concentration bien connu de nous, mais ils escamotèrent le rapport du sous-préfet en ne le transmettant pas aux gendarmes d'Argelès. Même les policiers savaient que ces accusations étaient fausses.

Quand nous sommes arrivés à Argelès sous escorte policière, profondément consternés, un petit chef se permit le luxe de mettre en doute la tristesse et la peur que provoquait chez nous l'invasion nazie ; le camp ne ressemblait plus à celui que nous avions quitté quelques mois auparavant. Il ne restait plus beaucoup d'espagnols. La plupart avait été envoyée ailleurs.

Extrait de "Mauthausen 90 009" : Antonio relate son passage à Brest en février 1940

Antonio, portrait après guerre



LISTE NOMINATIVE DES CITAYENS (Archives Ville de Brest)

Nombres	Noms et prénoms	Date et lieu de naissance
586	COLL BARTOLO Provesto	25/1/1885 Roses veuf
587	COLL BARTOLO José	25/1/1885 Roses célib.
588	MONSIEUR PUG Jacinto	18/5/1908 Hénarès marié
589	PINA PATA Tomas	9/5/1908 Alicante "
590	VALERIANO SANTANA Juan	21/9/1889 San Rafael "
591	BAHENA TORRENTES José	19/7/1915 Terragona "
592	GONZALEZ S. BERNARD Daniel	20/4/1900 San Rafael "
593	NAVARRO SANCHEZ Francisco	7/1/1908 Arrendes "
594	PALAU José	2/10/1904 Foyos célib.
595	MUNOZ GONZALEZ Remondo	15/3/1900 Torrelodones marié
596	MONTANO FERRANDES José	8/10/1912 Ares célib.
597	RUIZ PERES Martin	11/11/1904 Logroño marié
598	MUNOZ RIEROLA Melilla	25/4/1915 Baza célib.
599	MUNOZ ZAMORA Antonio	8/10/1919 Melilla célib.
600	SANABARRA ALBUQUERQUE	21/6/1919 Barcelone "
601	LAZAROT OGBALLERO Joaquin	1/2/1900 Murcia "
602	ALBA ARNILLAS LOPEZ	7/4/1917 Barcelone "

"...Je pointais ma fiche n°38 pour prouver que je commençais ma journée..."

Extrait de « Mauthausen 90.009 »

Le témoignage d'Antonio Muñoz Zamora (2), les documents consultés aux archives municipales de Brest (1) restent muets sur les conditions précises de travail de ces ouvriers espagnols. En revanche, ces documents nous renseignent sur leur identité et surtout sur l'accueil que les autorités locales leur ont réservé.

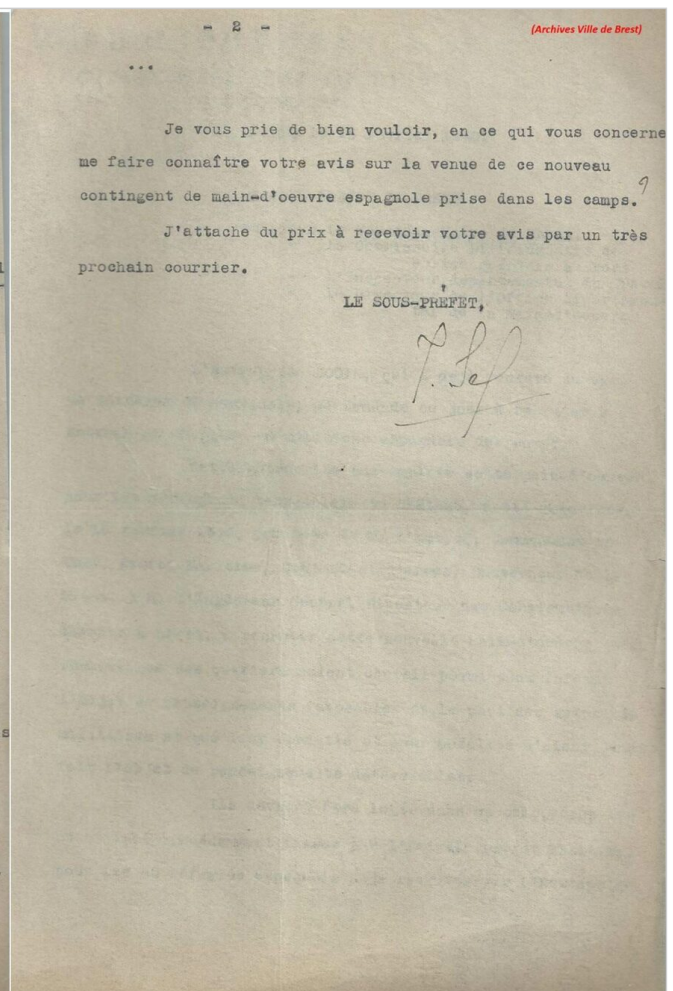
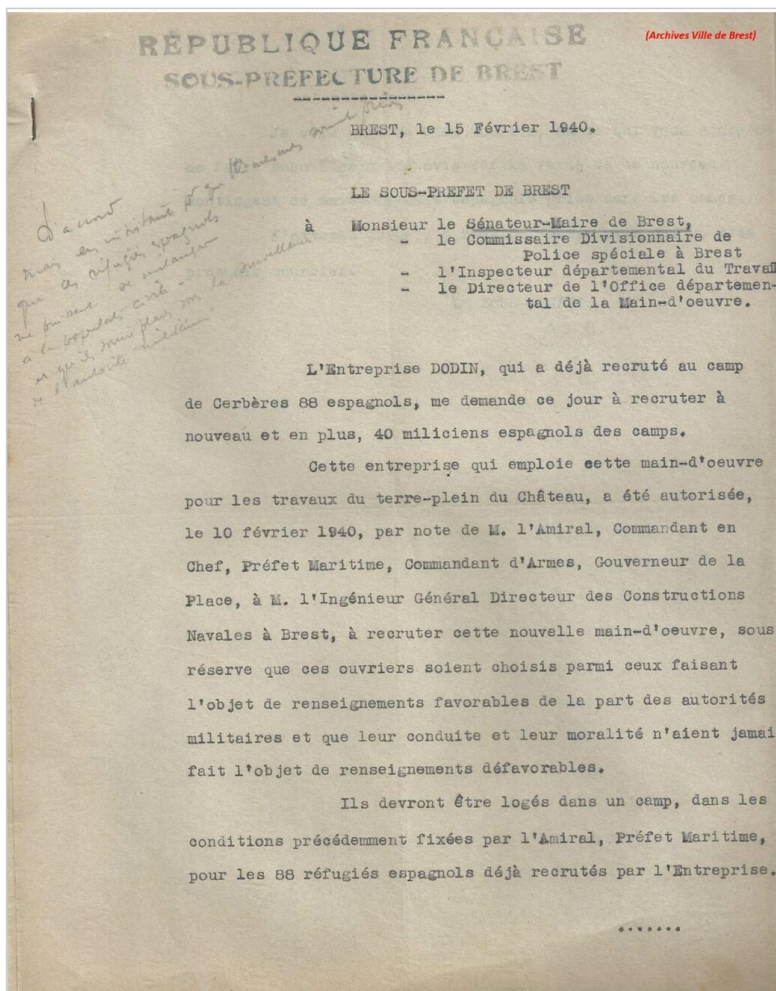
La situation brestoise est particulière, les administrations civiles (Préfet, Sous-Préfet, Maire de Brest) et militaires (Préfet Maritime, Gouverneur de la Place) se partagent l'autorité sur le territoire. À ce titre ces différentes entités s'emploient à faire appliquer la politique décidée par l'État. Une gageure pour ces autorités car elles sont tiraillées entre l'opportunité, la nécessité économique affirmée par le gouvernement d'utiliser cette main-d'œuvre et la défiance, la

méfiance qui entoure ces républicains espagnols, jugés « suspects », « dangereux », au total des fauteurs de troubles potentiels qu'il importe d'isoler de la population locale.

L'étude des courriers échangés entre les différentes autorités brestoises est sur ce point révélatrice, une question larvée d'inquiétudes préside tous ces échanges : quel statut accorder à cette main-d'œuvre ? Ces travailleurs doivent-ils être considérés comme tous les autres travailleurs, libres de leurs mouvements, de faire venir leur famille, etc... ou doit-on leur appliquer un régime d'exception, de liberté surveillée, d'encadrement policier ou militaire...?

La réponse des autorités est sans ambiguïtés et fait consensus.

Cette main-d'œuvre doit faire l'objet d'une sélection: « **...sous réserve que ces ouvriers soient choisis parmi ceux faisant l'objet de renseignements favorables de la part des autorités militaires et que leur conduite et leur moralité n'aient jamais fait l'objet de renseignements défavorables...** » ⁽¹⁾ *Sous-Préfet de Brest, 15 février 1940.*



Courrier du Sous-Préfet de Brest, 15 février 1940 (Archives ville de Brest)

Ces ouvriers doivent être isolés de la population locale : « **...d'accord mais en insistant pour que toutes mesures soient prises pour que les réfugiés espagnols ne puissent se mélanger à la population civile et qu'ils soient placés sous la surveillance de l'autorité militaire...** » ⁽¹⁾ *Sous-Préfet de Brest, 15 février 1940, annotation au crayon du Sénateur-Maire de Brest.*

Ces travailleurs sont regroupés dans un camp sous surveillance militaire : « **...les ouvriers espagnols de l'entreprise Dodin sont logés au Fort de Keranroux. L'entreprise Dodin a la charge de l'organisation, et la police intérieure du cantonnement. La Marine surveille les relations avec l'extérieur, par un poste de Garde qui a pour mission d'interdire les communications entre le cantonnement et l'extérieur...** » ⁽¹⁾ *Vice-Amiral TRAUB, Commandant en Chef, Préfet Maritime de la 2e Région Maritime, 8 février 1940*

REPUBLIQUE FRANÇAISE
SOUS-PREFECTURE DE BREST

(Archives Ville de Brest)

2ème REGION MARITIME

BREST, le 8 Février 1940.

ETAT-MAJOR

2ème Bureau

LE VICE-AMIRAL D'ESCADRE TRAUB,
Commandant en Chef, Préfet Maritime de la
2ème Région Maritime, Commandant d'Armes,
Gouverneur de la Place de BREST,

à Monsieur le SOUS-PREFET de BREST.

O B J E T: Logement des ouvriers espagnols
de l'entreprise DODIN

J'ai l'honneur de vous informer que les ouvriers
espagnols de l'entreprise DODIN sont logés au Fort de Kéranroux

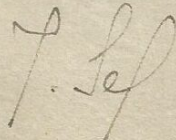
L'entreprise a la charge de l'organisation, et la
police intérieure du cantonnement. La Marine surveille les
relations avec l'extérieur, par un poste de Garde qui a pour
mission d'interdire les communications entre le cantonnement
et l'extérieur.

P.O. le Capitaine de Vaisseau
LE CHUITON, Chef d'Etat-Major,

signé: LE CHUITON

Copie conforme transmise,
pour information, à M. le Sénateur-Maire
de Brest.

BREST, le 15 Février 1940.
LE SOUS-PREFET,



Courrier du Vice-Amiral d'Escadre TRAUB, Commandant en Chef, Préfet Maritime de la 2^e Région Maritime, Commandant d'Armes, Gouverneur de la Place de Brest, 8 février 1940
(archives ville de Brest)

La liberté de circuler des ouvriers espagnols est strictement encadrée : « **...Ces miliciens pourraient être autorisés à venir à Brest, une fois par mois, par roulement, sous la réserve expresse, qu'ils soient munis d'un titre de permission, avec rentrée au camp à 20 h au plus tard. À titre tout à fait exceptionnel, des permissions pourraient être accordées à ces miliciens en semaine, pour des cas urgents : maladie, renseignements administratifs...** » ⁽¹⁾ *Note du Commissaire central de la Police de Brest, 26 février 1940*

(Archives Ville de Brest)

BREST, le 26 Février 1940

Je vous propose que les miliciens espagnols employés par les entreprises travaillant pour la Marine, soient sous le régime de la surveillance, c'est-à-dire sous le contrôle de la Marine.

Ces miliciens pourraient être autorisés à venir à Brest, une fois par mois, par roulement, sous la réserve expresse qu'ils soient munis d'un titre de permission, avec rentrée au camp à 20 heures au plus tard. A titre tout à fait exceptionnel des permissions pourraient être accordées à ces miliciens en semaine, pour des cas urgents: maladie, renseignements administratifs, etc....

Etant donné l'effectif restreint de la Police, les patrouilles militaires pourraient être habilitées, pour, le cas échéant, exiger de ces miliciens leurs titres de permission.

A mon avis, des sanctions pourraient être prises à l'encontre des espagnols qui enfreindraient les consignes. Enfin les entreprises devraient être invitées à organiser des cantines et salles de jeux à l'usage de leurs ouvriers étrangers pour éviter qu'ils se répandent en ville pendant leurs loisirs.

LE COMMISSAIRE CENTRAL,



Note du Commissaire central de la Police de Brest, 26 février 1940 (archives ville de Brest)

La liberté de travail est réglementée, ils ont « **obligation de demeurer chez l'employeur qui les a recrutés, celui-ci étant tenu de les conserver ou de les ramener au camp de concentration en cas d'incapacité professionnelle ou à la fin des travaux** » ⁽¹⁾ note Directeur de l'Office Départemental de la Main-d'œuvre/Préfet Maritime

Des mesures d'ordre et de discipline sont établies : « **...1.Le régime des punitions de la Marine sera applicable, jusqu'à concurrence de 15 jours de prison, aux réfugiés espagnols...** » ⁽¹⁾ note du Vice-Amiral TRAUB, Commandant en Chef, Préfet Maritime de la 2e région, 7 juin 1940

(Archives Ville de Brest)

2ème Région Maritime

ETAT - MAJOR

2ème Bureau

N° 1250 E.M.2

BREST, le 7 Juin 1940

Le Vice-Amiral d'Escadre T R A U B
Commandant en Chef, Préfet Maritime de la
2ème Région

VU la nécessité de maintenir le bon ordre dans
le Camp d'ouvriers espagnols travaillant pour la Ma-
rine et d'y faire observer la discipline indispensa-
ble à la sécurité de l'Arsenal,

J. L...

NO 11385	ARRIVÉE - 8. VI 40
SECRÉTARIAT GÉNÉRAL	

D E C I D E

- 1.- Le régime des punitions de la Marine sera applicable,
jusqu'à concurrence de 15 Jours de prison, aux réfugiés es-
pagnols.
- 2.- Les punitions seront infligées par le Major Général
et seront subies, selon ses ordres, soit à la Prison Mari-
time, soit dans les locaux disciplinaires d'un service dé-
pendant de son autorité.

AMPLIATIONS

M.G.
Sous-Préfet
C.N.
T.M.
Maire de Brest
Procureur de la République
Maire de St Pierre Quilbignon
Serv.d'Ordre. p;notification aux
 entreprises et affichage
Commissaire Divisionnaire
Commissaire Central
E.M.I Just.
E.M.2

signé : T R A U B

P.O. Le Capitaine de Vaisseau DEUVE
Chef du 2ème Bureau :

Deuve

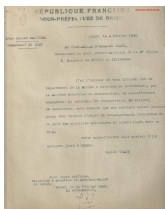
Note du Vice-Amiral d'Escadre TRAUB, Commandant en Chef, Préfet Maritime de la 2ème Région, 7 juin 1940 (archives ville de Brest)

Au total, il apparaît clairement que cette présence espagnole dérange et n'est supportable aux yeux des autorités qu'à travers la liberté « surveillée » de ces « indésirables ». Cette défiance s'amplifie avec le gouvernement collaborationniste de Vichy.. Un an plus tard, au printemps 1941 ces mêmes travailleurs sont livrés à l'Organisation Todt, bras armé industriel du régime nazi, pour les grands chantiers du littoral atlantique, les bases de sous-marins et la multitude des ouvrages du « mur de l'Atlantique »...l'histoire se poursuit mais celle-ci en est une autre...

⁽¹⁾**Archives municipales de Brest, 4H:** Notes et courriers échangés entre les autorités civiles et militaires au sujet de travailleurs espagnols (1940)



13 janvier
1940



4 février 1940

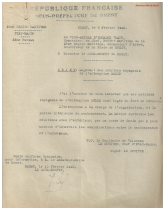


5 février 1940

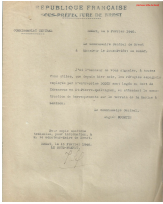


Liste
Entreprise
Dodin, février
1940

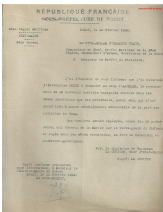
Février 1940, il y a 80 ans... des camps du Midi au pied du château (II)



8 février 1940



9 février 1940



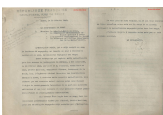
10 février
1940



11 février
1940

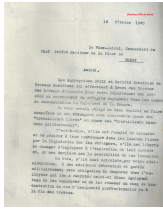


12 février
1940



15 février
1940

Février 1940, il y a 80 ans... des camps du Midi au pied du château (II)



16 février
1940



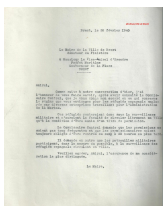
17 février
1940



17 février
1940 -1



17 février
1940 -2

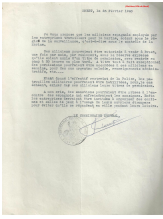


26 février
1940 -2

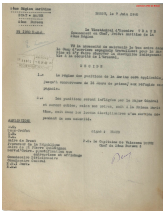


28 février
1940

Février 1940, il y a 80 ans... des camps du Midi au pied du château (II)



26 février
1940



7 juin 1940

(2)Enmanuel CAMACHO - Ana TORREGROSA: « Mauthausen 90.009 », éd. Centro Andaluz del Libro, Sevilla, 2003 (récit sur l'Histoire d'Antonio MUÑOZ ZAMORA, combattant de la guerre d'Espagne, employé par la société Dodin à Brest en 1940. Durant l'Occupation il est de retour à Brest comme « travailleur forcé » pour le compte de l'Organisation Todt, puis Il entre dans la résistance espagnole de Brest. En 1944, suite à une dénonciation, son groupe est arrêté par la Gestapo et après divers séjours dans les prisons en France, il est finalement déporté, tout d'abord au camp de concentration nazi de Dachau puis il sera transféré dans celui de Mauthausen).

